



## Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0  
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

### AVIS PUBLIC Règlement no 445-24-01

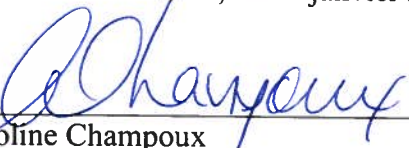
*Règlement no 445-24-01 modifiant le Règlement no 445-21-01 sur la gestion contractuelle*

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES  
DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis vous est donné que le *Règlement no 445-24-01 modifiant le Règlement no 445-21-01* a été adopté le 20 janvier 2025 et est mis en vigueur le 21 janvier 2025.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 21 janvier 2025.


  
\_\_\_\_\_  
Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 21 janvier 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière